

Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Mairie 71520 TRAMBLY

T 03 85 50 26 45

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 25 juillet 2018

Convocation : 19 juillet 2018 Date d'affichage : 2 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-cinq juillet à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis à Saint Point, salle du Poète sous la Présidence de M. Jean-Paul AUBAGUE.

| | |
|---|---|
| Commune de BOURGVILAIN : | Mme Dominique PIARD |
| Commune de BRANDON | Mme Fabienne PRUNOT |
| Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE France | M. Jean-François LAPALUS |
| Commune de CLERMAIN | M. Michel FAUGERE |
| Commune de DOMPIERRE LES ORMES | M. Philippe PROST |
| Commune de GERMOLLES S/GROSNE | M. Jean-Noël CHUZEVILLE |
| Commune de MATOUR | Mme Marie Thérèse CHAPELIER M. Jean-Claude WAEBER |
| Commune de MONTAGNY S/GROSNE | M. Jean-Pierre LEROY |
| Commune de MONTMELARD | - |
| Commune de PIERRECLOS | M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT |
| Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIERE | M. Pierre LAPALUS |
| Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX | M. Charles BELICARD |
| Commune de SAINT POINT | Mme Jocelyne BACQ |
| Commune de SERRIERES | M. Jean-Noël BERNARD |
| Commune de TRAMAYES | M. Michel MAYA M. Maurice DESROCHES M. Robert MAZOYER |
| Commune de TRAMBLY | M. Jean-Paul AUBAGUE |
| Commune de TRIVY | M. Bernard SEIGLE-VATTE |
| Commune de VEROSVRES | M. Eric MARTIN |

Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents 21

Absents excusés : MM. Michel POURCELOT et André DARGAUD (Dompierre les Ormes), Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Thierry IGONNET (Matour), Jean-Marc MORIN (Montmelard), Yves TRIBOULET (Pierreclos).

2 Pouvoirs : M. Thierry IGONNET à M. Jean-Claude WAEBER et M. Michel POURCELOT à M. Philippe PROST

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Mme Jocelyne BACQ

Assistaient également en tant que Conseillers suppléants : M. Jean De WITTE (Clermain), M. Robert VILLE (Germolles S/Grosne), M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), M. Thierry BERNET (Serrière), Mme Sylvie LAFFAY (Saint Pierre le Vieux), M. Jean-Pierre ARQUEY (Vérosvres).

Construction d'un groupe scolaire communautaire

REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2018

Application agréée E-legalite.com

à Brandon – sélection du Maître d'Œuvre

Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Mairie 71520 TRAMBLY

T 03 85 50 26 45

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12 15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment les articles 5-III et 42-2° ;
Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les articles 27, 57-III et 90-I et III ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017-141 du 14 décembre 2017 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-29 du 12 avril 2018.

Le Président rappelle que :

- le Conseil communautaire avait décidé le 15 février dernier de lancer la consultation, dans le cadre d'un marché en procédure adaptée (article 27 et 90 du décret n° 2016-360), pour sélectionner le cabinet d'architectes qui sera chargé de la Maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un groupe scolaire à Brandon estimé à 2 050 000 €HT par l'Agence Technique Départementale ;
- l'acte d'achat des terrains nécessaires à la réalisation du projet pour une surface totale de 5 968 m² a été signé le 31 mai 2018 devant Maître Crivelli Notaire

Le Président rappelle le cadre réglementaire amenant aujourd'hui le Conseil communautaire à sélectionner le cabinet d'architecte qui sera chargé de la Maîtrise d'œuvre relative à la construction du groupe scolaire communautaire à Brandon :

Suite à l'annonce parue le **19 avril 2018** sur le Journal de Saône et Loire et le **18 avril 2018** sur e-marchespublics.com, la CAO spécifique groupe scolaire a retenu le **29 mai 2018** trois cabinets d'architectes parmi les 28 qui avaient candidaté : Atelier d'Architecture Mireille ROULLEAU (Dompierre les Ormes), Hervé REGNAULT (Chalon sur Saône), Insolites Architectures (Lyon).

Les 3 cabinets d'architectes retenus le 29 mai dernier par la CAO spécifique ont remis leur offre et l'ensemble des prestations qui étaient demandées le **16 juillet 2018** avant 12h.

Les 3 cabinets d'architectes retenus le 29 mai dernier par la CAO spécifique, ont été reçus le **23 juillet pour audition** dans l'ordre suivant :

Atelier d'Architecture Mireille ROULLEAU (Dompierre les Ormes)
Hervé REGNAULT (Chalon sur Saône)
INSOLITES ARCHITECTURES (Lyon)

Après analyse technique vérifiant que les offres sont complètes, la CAO spécifique a évalué le 23 juillet 2018 les prestations, vérifié la conformité des offres au Règlement de la Consultation suivants :

- adéquation des prestations aux objectifs et aux exigences du programme notée sur 20 points (30% de la note finale) ;
- qualité de l'architecture et de l'insertion dans l'environnement notée sur 20 points (25% de la note finale) ;
- compatibilité des prestations avec la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux notée sur 20 points (15% de la note finale) ;
- honoraires de maîtrise d'œuvre notés sur 20 points (30% de la note finale)

Le Président indique que la CAO spécifique propose de retenir l'offre du cabinet d'architectes Mireille ROULLEAU classée **1^{ère} avec 16,30/20** et d'attribuer la totalité de l'indemnité prévue au règlement de la consultation à l'ensemble des candidats, **soit 9 000 € HT par candidat**.

Conformément à l'article 3.3 du règlement de la consultation, le Président indique avoir engagé des négociations avec le candidat arrivé en tête. Il propose de suivre l'avis de la CAO spécifique et de retenir l'offre, après négociation, du cabinet d'architectes Mireille ROULLEAU à Dompierre les Ormes (71520) d'un montant d'honoraires de **218 500,00 €HT** (missions complémentaires comprises).

REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2018

Application agréée E-legalite.com

Communauté de Communes
Saint Cyr Mère Boitier
entre Charolais et Mâconnais

Mairie 71520 TRAMBLY

T 03 85 50 26 45

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse et sélectionner le cabinet d'architecte qui assurera dans le cadre d'un marché en procédure adaptée, la maîtrise d'œuvre de la construction du groupe scolaire communautaire à Brandon : celle de l'Atelier d'Architecture Mireille ROULLEAU classé 1^{ère} avec 16,30/20 pour une mission complète (base + complémentaire) d'un montant de **218 500,00 €HT** ;

⇒ **DECIDE** de suivre l'avis de la CAO spécifique et d'attribuer la totalité de l'indemnité prévue au règlement de la consultation à l'ensemble des candidats, **soit 9 000 € HT par candidat**.

⇒ **AUTORISE** le Président à signer l'Acte d'Engagement et tout acte et document administratif nécessaire à l'avancement de ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean-Paul AUBAGUE

REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2018

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2018

Application agréée E-legalite.com